



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Consultation électronique du 17 septembre 2020

Procès-verbal relatif à l'adoption de la résolution n° 2020-07 relative aux avenants n° 4 et 5 de prolongation du marché 2015-9270-002, notifié à la société SOPRA HR SOFTWARE

Les administrateurs ont pu faire part de leurs remarques sur les documents transmis jusqu'au mardi 22 septembre 2020, 14h.

Madame Armelle NOÉ (EFA-CGC) nous a informés par courriel ne pas disposer des éléments suffisants pour se prononcer sur l'opportunité de ces avenants et de ce vote électronique.

Ses réserves ont porté sur les points suivants :

- Comment se fait-il que l'ONF atteigne un tel dépassement du marché initial (+45%) ? ;
- Comment se fait-il que cette résolution soit proposée au vote des administrateurs par voie électronique alors qu'un premier avenant avait été passé dès le mois de mars ?
Pourquoi cette résolution n'a-t-elle pas été prise au mois de juin ?
- « Pleiades » est un logiciel peu opérationnel, ne permettant que très peu l'automatisation des payes. A quand la perspective de disposer enfin à l'ONF d'un SIRH fonctionnel ?

Madame NOÉ nous a indiqué : « Cependant, sans solution de secours pour assurer la paye des salariés de l'ONF, il ne me paraît pas possible de bloquer ces avenants. »

Madame NOÉ s'est abstenue.



Le jeudi 24 septembre 2020 à midi a été clôturé le vote dématérialisé par voie électronique des administrateurs de l'Office national des forêts relatif à l'adoption de la résolution n° 2020-07, concernant les avenants n° 4 et 5 de prolongation du marché 2015-9270-002, notifié à la société SOPRA HR SOFTWARE.

Il a été constaté la participation de 18 administrateurs.

Monsieur Jacky DESBROSSE, représentant la Fédération nationale des chasseurs (FNC) s'est exprimé favorablement sur cette résolution.

Cependant, l'arrêté portant nomination de M. DESBROSSE en qualité de personnalité qualifiée dans les domaines technique et cynégétique, en remplacement de M. Michel THOMAS, au Conseil d'administration de l'ONF n'étant toujours pas paru, son vote n'a pu être comptabilisé.

Ont été recueillis :

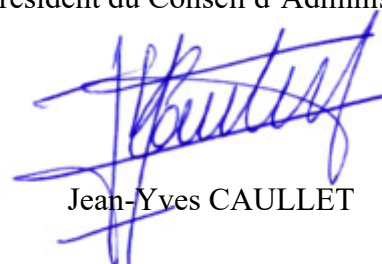
- sur la résolution n° 2020-07 relative aux avenants n° 4 et 5 de prolongation du marché 2015-9270-002, notifié à la société SOPRA HR SOFTWARE :

Votants	Pour	Contre	Abstention
18	12	2	4

En conséquence, la résolution n° 2020-07 est déclarée adoptée.

Paris, le **24 septembre 2020**

Le Président du Conseil d'Administration,



Jean-Yves CAULLET